

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU ONZE AVRIL DEUX MIL DIX-NEUF

L'An deux mil dix-neuf le onze Avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 05/04/2019, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Jean-Serge HURTEVENT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Serge HURTEVENT – Anne-Sophie FERNANDES – Daniel JAVELOT – Marc BADILLER – Pascal VISCIERE – Jean-Pierre HARDOUIN – Jean-Claude MENEAU – Adèle DENIS – Martine LÉON – Elisabeth CHAUBET – Sophie BABIN – Ingrid MOIRET – Damien VANWATERLOO et Fabien BARREAU.
Formant la majorité des membres en exercice

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES : Samira SALHI-JOLIT qui donne pouvoir à Marc BADILLER et Elodie ROUSSEAU qui donne pouvoir à Jean-Serge HURTEVENT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Daniel JAVELOT

LE COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DE CONSEIL DU 14 MARS 2019 est approuvé.

I – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019

Monsieur JAVELOT présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.

Concernant la **Taxe d'Habitation**, on constate que le taux communal de **11,82 %** est bien inférieur taux moyens ; national (24,54 %) et départemental (26,53 %) / la **Taxe Foncière** sur le **bâti** de **16,07 %** est bien en dessous des taux moyens ; national (21,19 %) et départemental (21,75 %) / et la **Taxe Foncière** sur le **non bâti** de **50 %** est presque au niveau des taux moyens ; national (49,67 %) et départemental (46,09 %).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'augmentation ou le maintien des taux actuels.

Après délibération, unanime (16 pour) ;
Le Conseil Municipal

MAINTIEN les taux comme suit :

Taxe d'habitation :	11,82 %
Taxe foncière (bâti) :	16,07 %
Taxe foncière (non bâti) :	50,00 %

N° 2019-031 Publiée le 12/014/2019 reçue en Préfecture le : 12/04/2019

II - BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018

Le Conseil Municipal, par un vote unanime (16 pour) ;

Après avoir examiné le Compte Administratif 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **228 148,65 €**

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018	
Résultat de Fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	+ 228 148,65
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B - Résultat antérieur reporté ligne 002 du C.A. précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C - Résultat à affecter = A + B (hors RAR) si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous	+ 228 148,65
D - Solde d'exécution d'investissement précédé de + ou - D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 180 522,74
E - Solde des Restes à Réaliser d'investissement Besoin de financement Excédent de financement	-373 070,00
F - Besoin de financement = D+E	-553 592,74
AFFECTATIONS G+H	228 148,65
G - Affectation en réserves R 1068 en investissement	228 148,65
H - Report en fonctionnement R 002	0
DEFICIT REPORTE D 002	

N° 2019-032 Publiée le 12/014/2019 reçue en Préfecture le : 12/04/2019

III – VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2019

Le Conseil Municipal étudie le projet de budget communal 2019.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le Budget Communal 2019, qui s'équilibre en dépenses et recettes :

Fonctionnement : 1 101 070,00 € et Investissement : 1 266 196,68 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 pour) ;

VOTE le Budget Communal 2019 qui s'équilibre en dépenses et recettes de :

Fonctionnement : 1 101 070,00 €

Investissement : 1 266 196,68 €

N° 2019-033 Publiée le 12/014/2019 reçue en Préfecture le : 12/04/2019

IV – CIRCUIT DES CAVES - SUBVENTION LEADER

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement définitif du circuit des caves, pour être subventionné au titre du programme leader (laissant un minimum de 20% d'autofinancement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 pour) ;

APPROUVE le projet présenté qui annule et remplace la délibération n°2018-116-1

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé

APPROUVE le plan de financement suivant :

	Dépenses H.T.	Recettes H.T.
Travaux sur devis	6 847,84 €	
Frais salariaux	1 520,89 €	
Coûts indirects	228,13 €	
Fonds de Concours CCTVI		3 423,92 €
Fonds Leader		3 453,57 €
Fonds propres (20 %)		1 719,37 €
TOTAL	8 596,86 €	8 596,86 €

N° 2019-034 Publiée le 12/014/2019 reçue en Préfecture le : 12/04/2019

V – SIEIL – DISSIMULATION RÉSEAUX RUE CREUSE (SIE 1433-2018)

Monsieur VISCIERE présente au Conseil Municipal le détail estimatif de dissimulation des réseaux rue Creuse :

Réseaux	Electrique	Eclairage Public	Télécommunication
COUT TOTAL	46 958,28 €	17 568,43 €	18 513,41 €
Part ORANGE			3 707,44 €
Part SIEIL	39 131,90 €	11 712,29 €	
Part Communale	7 826,38 €	5 856,14 €	14 805,97 €
Fonds concours			- 1 812,49 €

Le Conseil Municipal, après délibération unanime (16 pour) ;

DECIDE d'engager l'opération SIE 1433-2018

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

N° 2019-035 Publiée le 12/014/2019 reçue en Préfecture le : 12/04/2019

VI – ÉPICERIE – DEMANDE DE SUBVENTION CRST

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation de l'ancienne station-service en épicerie. Ce dossier peut être subventionné à hauteur de 40 % au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 pour) ;

SOLLICITE une subvention CRST pour la réhabilitation de l'ancienne station-service en épicerie,

ÉTABLIT le plan de financement comme suit :

Dépenses	H.T.	Recettes	
Etudes	6 260,00 €	Région CRST	
Travaux de construction ou de réhabilitation	109 809,00 €	- Subvention de base	61 271,00 €
Aménagements extérieurs	46 590,00 €	- Bonification (le cas échéant)	
Thermicien SPS aménageur	3 450,00 €	Etat (DETR 2019)	53 400,00 €
Honoraires (maîtrise d'œuvre,...)	8 480,00 €	SIEIL Sobriété énergétique	25 000,00 €
		Autofinancement	34 918,00 €
TOTAL	174 589,00 €	TOTAL	174 589,00 €

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

N° 2019-036 Publiée le 12/014/2019 reçue en Préfecture le : 12/04/2019

VII - ACQUISITION IMMEUBLE AM 123 ET PARCELLE AM 173

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le droit de préemption concernant la vente de l'immeuble 22 rue de Chinon AM n° 123 (40 m²) et de la parcelle AM 173 (146 m²).

Il convient désormais d'acter cette acquisition.

Le Conseil Municipal après délibération unanime (16 pour) ;

APPROUVE l'acquisition des parcelles AM 123 et 173 d'un montant de 20 300 € + frais de notaires,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette acquisition.

N° 2019-037 Publiée le 12/014/2019 reçue en Préfecture le : 12/04/2019

VIII - ACQUISITION IMMEUBLE AM 152 ET PARCELLE AM 148

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la signature le 29/03/2019 d'un droit de préemption, concernant la vente d'un garage 2 Chemin de la prairie AM n°152 (59 m²) et de la parcelle AM n° 148 (202 m²).

Il convient désormais d'acter cette acquisition.

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité (16 pour) ;

APPROUVE l'acquisition des parcelles AM 152 et 148 d'un montant de 30 000 € + frais de notaires,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette acquisition.

N° 2019-038 Publiée le 12/014/2019 reçue en Préfecture le : 12/04/2019

IX – CCTVI – FONDS DE CONCOURS 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16V ou L5215-26 ou L5216-5 VI40 ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité (16 pour) le Conseil Municipal ;

DÉCIDE de demander un fonds de concours, au titre de la répartition du produit de la taxe de séjour 2019, à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre en vue de l'extension de la piste cyclable de CHEILLÉ à RIVARENNES, à hauteur de **15 000 €** (montant du fonds de concours) ;

ÉTABLIT le plan de financement comme suit :

Libellé	Dépenses	Recettes
M.O., équipements, élaboration, promotion	205 000,00 €	
Fonds de concours CCTVI		15 000,00 €
Fonds propres		190 000,00 €
Total	205 000,00 €	205 000,00 €

N° 2019-039 Publiée le 12/014/2019 reçue en Préfecture le : 12/04/2019

X - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2019 – FREDON

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune adhère à la FREDON (Fédération REgionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) Centre Val de Loire.

La Cotisation de base est de 127 € à laquelle peut s'ajouter l'option lutte contre les ragondins de 127 €.

Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité (16 pour) ;

DÉCIDE d'adhérer à la FREDON (127 €)

AUTORISE le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

N° 2019-040 Publiée le 15/04/2019 reçue en Préfecture le : 15/04/2019

DÉCISIONS DU MAIRE :

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014-037 en date du 09 avril 2014, qui en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget. Montant maxi défini par le Conseil à 5 000 € ».

TRAVAUX VOIRIE

Monsieur Jean-Serge HURTEVENT, Maire de la Commune de CHEILLÉ a usé de cette délégation pour les diagnostics sur la voirie Communale :

Entreprises	Libellé	Montant H.T.
Laboratoire Touraine	Carottages enrobés	2 420,00 €
GINGER CEBTP	Diagnostic enrobés	1 055,00 €

N° 2019-041 Publiée le 12/04/2019 reçue en Préfecture le : 12/04/2019

SALLE ASSOCIATIVE AU BOURG

Monsieur Jean-Serge HURTEVENT, Maire de la Commune de CHEILLÉ a usé de cette délégation pour le marché de réhabilitation de la salle associative au Bourg :

Lots - désignation	Montant initial	Avenant n°	Montant avenant	Montant final
6 - électricité	13 534,48	3	239,37	13 773,85

N° 2019-042 Publiée le 12/04/2019 reçue en Préfecture le : 12/04/2019

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal décide de délibérer sur les points suivants non-inscrits à l'ordre du jour.

1 – Renforcement Réseau Pluvial - Maitrise d'oeuvre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de requalification de la Traverse de la Chapelle. A l'occasion de ces travaux, il est prévu de renforcer le réseau pluvial (depuis la rue de Saché jusqu'aux Chanvrils).

Le bureau d'étude ECMO, associé à SATIVA pour la Maitrise d'Oeuvre. de la requalification (cf délibération n° 2018-071), propose une mission M.O. pluvial, au même taux de 6,5 %.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (16 pour) ;
ACCEPTE la maîtrise d'œuvre pour le renforcement pluvial rue de Chinon de ECMO au taux de 6,5 %, soit 5 850 € H.T.

AUTORISE le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

N° 2019-043 Publiée le 12/014/2019 reçue en Préfecture le : 12/04/2019
--

2 – Demande de remise facture eau

Monsieur le Maire donne lecture d'une réclamation sur une facture d'eau (2018-002-001726). La consommation habituelle avant changement du compteur était de 7,6 m3/mois. Depuis la pose du nouveau compteur jusqu'au relevé du 6 Décembre dernier, l'index affichait de 213 m3 (soit 53,25 m3/mois). Aucune fuite n'a été constatée et le compteur fonctionne correctement (des relevés mensuels ont été réalisés, depuis le début de l'année et la consommation moyenne est de 6 m3/mois).

Monsieur le Maire propose de réduire la part assainissement, puisque cette eau n'est pas allée en station d'épuration et de retenir la consommation moyenne antérieure de 7m3 (soit 100m3).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité (11 pour, 2 contre, 3 blanc) ;

DÉCIDE une réduction de 170 m3 sur la part assainissement (270 m3 – 100 m3).

N° 2019-044 Publiée le 12/014/2019 reçue en Préfecture le : 12/04/2019
--

INFORMATIONS

Commission Générale : 2 mai à 20h30 (traverse d'agglo et utilisation bâtiments)

Repas élus/personnels : 5 juillet à 19h30

TOUR DE TABLE

Daniel JAVELOT annonce que l'entreprise Contenür a fini la distribution des bacs individuels O.M., des permanences sont assurées à la déchèterie d'Azay-le-Rideau. *Il faut réaliser rapidement l'habillage des conteneurs.*

Jean-Pierre HARDOUIN signale qu'il serait opportun d'acquérir une partie du terrain entre le local technique la station d'épuration, pour y faire un parking. Le propriétaire est d'accord. *Il faut définir la surface nécessaire et vérifier les écoulements pluviaux.*

Damien VANWATERLOO demande s'il est prévu l'implantation d'une signalétique pour l'épicerie au niveau du parking dans l'île ? *l'épicière en fera son affaire.*

Elisabeth CHAUBET annonce que le groupe « Y a d'la joie » est retenu pour l'animation du repas de aînés du 6 octobre prochain et a demandé 19 places supplémentaires pour la sortie du goûter le 19 mai prochain. *Elle attend la réponse.*

Jean-Claude MENEAU demande si on a le résultat des comptages des véhicules ? *non pas encore reçu.*

Adèle DENIS rappelle qu'il y a un véhicule abandonné en haut de la rue de Chinon, dans un triste état.

Pascal VISCIERE annonce :

- la réception définitive du Chemin de la Brosse, mardi prochain. Il faudrait réfléchir au changement de nom, peut être rue des Vergers ? Car *c'est le même Chemin Rural depuis la RD 17 (au cimetière) jusqu'à la RD 757 (Route de l'Ile Bouchard).*
- le commencement de l'étude SOREGIE (gaz) en bas de la Chapelle

Marc BADILLER :

- annonce la réception préalable des travaux de la salle au Bourg le 17 avril prochain.
- donne lecture des questionnements de **Samira SALHI JOLIT** qui :
 - propose de planter des jachères fleuries ; dans le terrain face à l'église et sur la parcelle Route de Villaines *Ce ne sont pas de bons emplacements, l'un est un futur parking et l'autre est le lieu récurrent de stationnement des gens du voyage.*
 - dit que l'ONF demande le soutien des Collectivités contre les suppressions de postes qui engendreront le non-entretien des forêts.

SOUTIEN A L'O.N.F.

Le Conseil Municipal de CHEILLÉ réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans les forêts communales par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le Conseil Municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, Collectivités et Citoyens de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier.

Le Conseil Municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au Gouvernement le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

N° 2019-045 Publiée le 15/04/2019 reçue en Préfecture le : 15/04/2019

Jean-Serge HURTEVENT dit qu'un terrain « aux Vigneaux » va être mis à la vente. 1,9 hectares situé près de celui appartenant à la Commune en zone 2AU. *On attend le moment où il sera effectivement sur le marché, la Commune pourra user du droit de préemption.*

Prochaine réunion le **09 Mai 2019**

Délibérations prises – 11/04/2019

2019-031	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019
2019-032	BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018
2019-033	VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2019
2019-034	CIRCUIT DES CAVES - SUBVENTION LEADER
2019-035	SIEIL – DISSIMULATION RÉSEAUX RUE CREUSE (SIE 1433-2018)
2019-036	ÉPICERIE – DEMANDE DE SUBVENTION CRST

2019-037	ACQUISITION IMMEUBLE AM 123 ET PARCELLE AM 173
2019-038	ACQUISITION IMMEUBLE AM 152 ET PARCELLE AM 148
2019-039	CCTVI – FONDS DE CONCOURS 2019
2019-040	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2019 – FREDON
2019-041	DÉCISIONS DU MAIRE - TRAVAUX VOIRIE
2019-042	DÉCISIONS DU MAIRE - SALLE ASSOCIATIVE AU BOURG
2019-043	Renforcement Réseau Pluvial - Maitrise d'oeuvre
2019-044	Demande de remise facture eau
2019-045	Soutien à l'O.N.F.

Signatures

HURTEVENT Jean-Serge		FERNANDES Anne-Sophie	
JAVELOT Daniel		SALHI-JOLIT Samira	Pouvoir à Marc BADILLER
BADILLER Marc		VISCIERE Pascal	
MENEAU Jean-Claude		HARDOUIN Jean-Pierre	
DENIS Adèle		LÉON Martine	
CHAUBET Elisabeth		BABIN Sophie	
MOIRET Ingrid		VANWATERLOO Damien	
BARREAU Fabien		ROUSSEAU Elodie	Pouvoir à J-S HURTEVENT